

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3649

présenté par

M. Leseul, M. Potier, M. Garot, Mme Jourdan, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Untermaier, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 29

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« La région assure également le développement d'une compatibilité des titres de transports pour aboutir à une carte multimodale permettant l'utilisation de tous les types de transports publics à sa charge, cités aux 1° et 2° du I de l'article L. 2121-3 dudit code. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à harmoniser les titres de transports pour aboutir à une carte multimodale permettant l'utilisation de tous les types de transports publics.

Cet amendement vise à supprimer l'un des principaux freins à l'inter-modalité des services de transport qui est l'hétérogénéité des titres de transport. L'intermodalité des transports est bénéfique écologiquement car elle permet de généraliser les transports en commun sur les longs trajets et ainsi favorise les mobilités propres.

Cet amendement, issu d'une proposition de Déclic et Greenlobby, contribue à l'atteinte de l'objectif « - de carbone + de justice » porté par les députés Socialistes et apparentés.